

23<sup>e</sup> CONGRÈS  
NATIONAL

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de *Lyon*

# Conférence santé environnementale avec la MSA

Modération : Cyrille Vartanian et Catherine Plotton

#CNGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)

## Plan

- Santé environnementale des agriculteurs : Dr François Carbonnel
- Parcours d'une patiente :
  - Dr Sabine Bayen
  - Dr Myriam Brillaud Joly
  - Dr Gérard Bernadac
- Questions

23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer et enseigner la médecine générale

CNCGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNCGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

# Santé environnementale des agriculteurs

Dr François Carbonnel, MCU-MG Montpellier-Nîmes

le 30/11/2023 à Lyon

MSP•U



Avicenne



**IDESP**

INSTITUT DESBREST  
D'ÉPIDÉMIOLOGIE ET DE SANTÉ PUBLIQUE



Département  
de Médecine  
Générale

Faculté de Médecine  
Montpellier-Nîmes



Conflict of  
Interest



# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
*Lyon*



Un agriculteur  
dans les  
années 2020

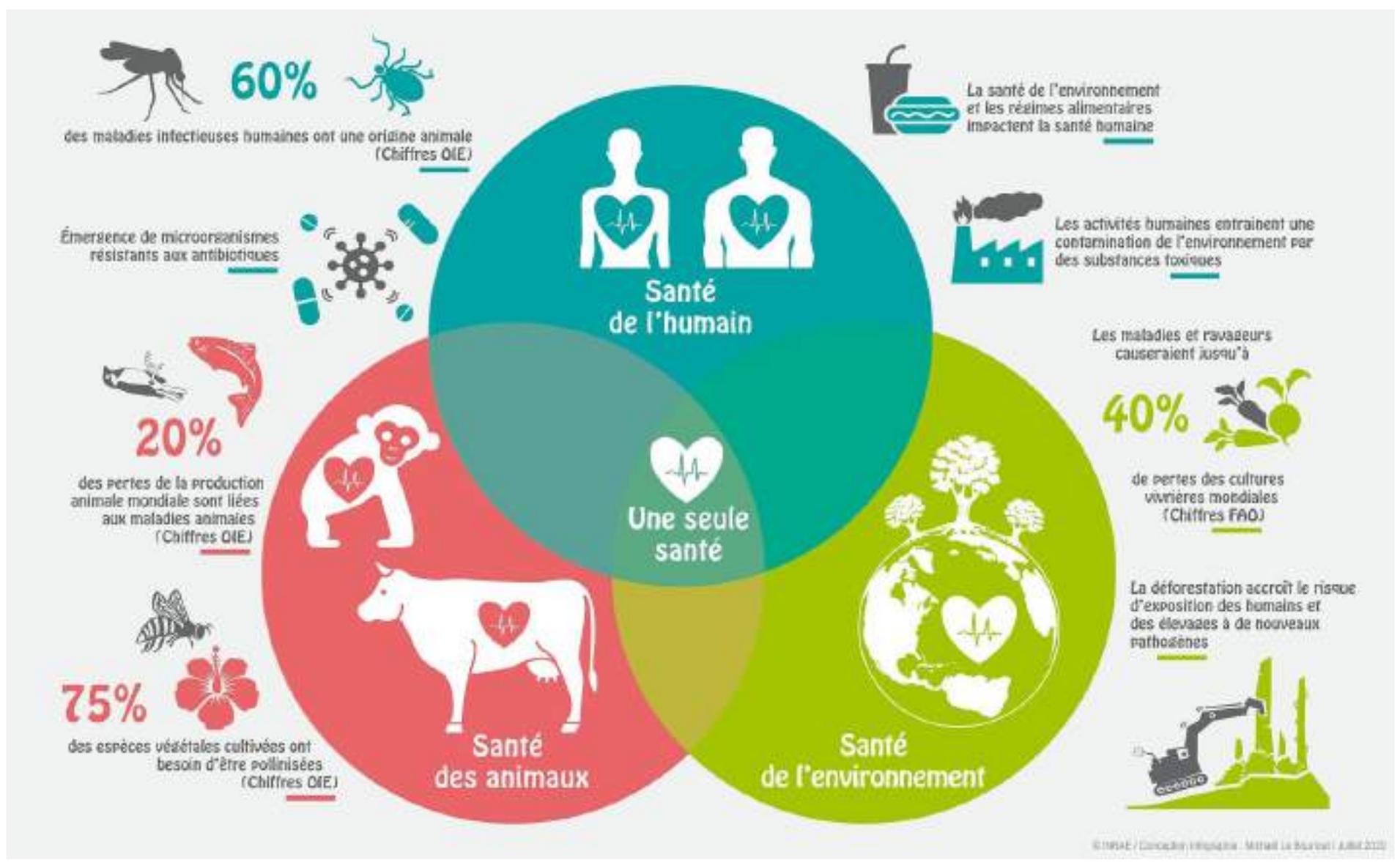
Santé des  
agriculteurs

Suicides

Cancers et  
pesticides

#CNGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)



# Les agriculteurs en France

1<sup>ère</sup> puissance agricole européenne

10 milliards d'excédent budgétaire

25% de l'empreinte carbone (163 M de tCO<sub>2</sub>eq)

1,5 million d'emplois en France... en déclin

416 000 exploitations agricoles en 2020 (1,6 M dans les années 70 et 700 000 dans les années 2000).

Surface des exploitations: 69 hectares (+ 50 ha en cinquante ans)



1,5% des actifs vs 7,1% années 1980

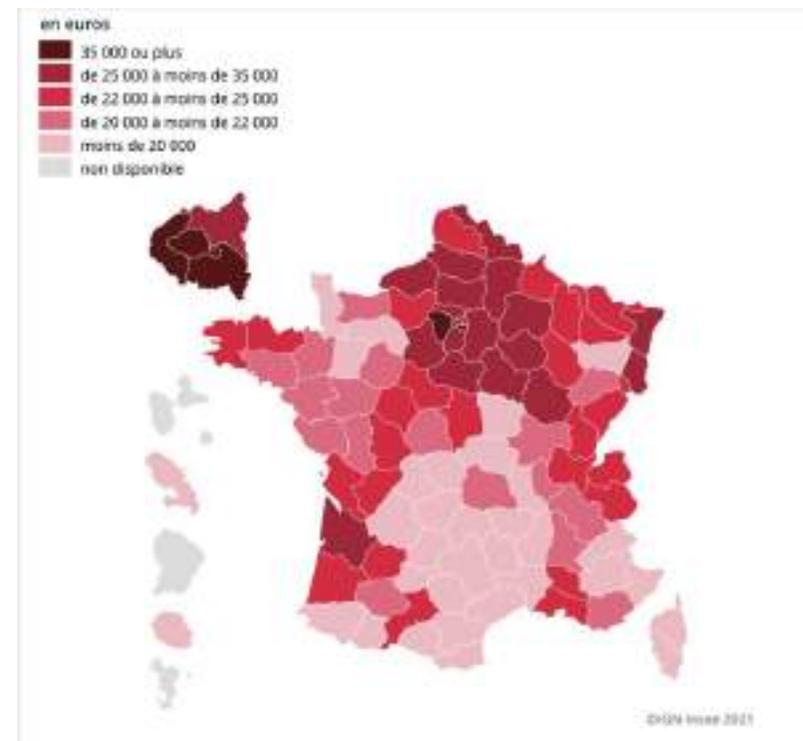
Age moyen: 51,4 ans.

20% d'agriculteurs ont moins de 40 ans.

26% de femmes

Durée de travail hebdomadaire > (55 heures vs  
37 heures)

Type de territoire selon la production agricole dominante	Nombre de ménages agricoles	Répartition des ménages (en %)	Niveau de vie annuel (en euros)				Taux de pauvreté (en %)
			1 <sup>er</sup> décile (D1)	Médiane	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Rapport interdécile D9/D1	
Bovins viande	11 240	3,3	8 570	18 420	32 800	3,8	25,1
Ovins, caprins et autres herbivores	15 310	4,5	8 640	18 610	34 590	4,0	25,5
Bovins mixte	30 000	8,9	9 130	19 060	34 460	3,8	22,8
Bovins lait	19 260	5,7	9 930	20 350	36 400	3,7	19,2
Polyculture-polyélevage	128 670	38,0	9 270	21 520	43 190	4,7	19,7
Granivores	30 520	9,0	10 670	21 750	40 560	3,8	15,9
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	5 860	1,7	8 560	21 760	49 620	5,8	23,3
Grandes cultures <sup>1</sup>	29 510	8,7	11 140	25 780	51 220	4,6	13,5
Viticulture	37 770	11,2	11 270	26 330	58 820	5,2	13,4
Maraiçage, horticulture	6 540	1,9	10 230	26 740	64 030	6,3	16,2
Autres grandes cultures <sup>2</sup>	18 560	5,5	12 540	28 340	62 250	5,0	10,8
Ensemble <sup>3</sup>	338 480	100,0	9 830	22 210	46 520	4,7	18,1



1/3 des revenus viennent de l'activité agricole.  
La majorité de leurs revenus sont issus d'autres activités  
(conjoint)

Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage. INSEE Première  
• n° 1876. Octobre 2021



1 jeune installé pour 3 départs

40% de femmes

Meilleur niveau de formation

Micro ou de petites exploitations

Productions végétales + souvent en bio  
(19% vs 10%).

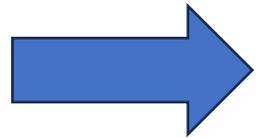
Olivier Chardon, Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes.

INSEE Focus 212. 23/10/2020

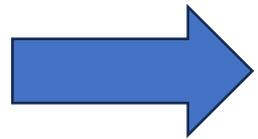
## 2<sup>ème</sup> révolution agricole

Spécialisation des cultures

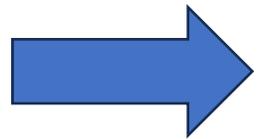
Rendements



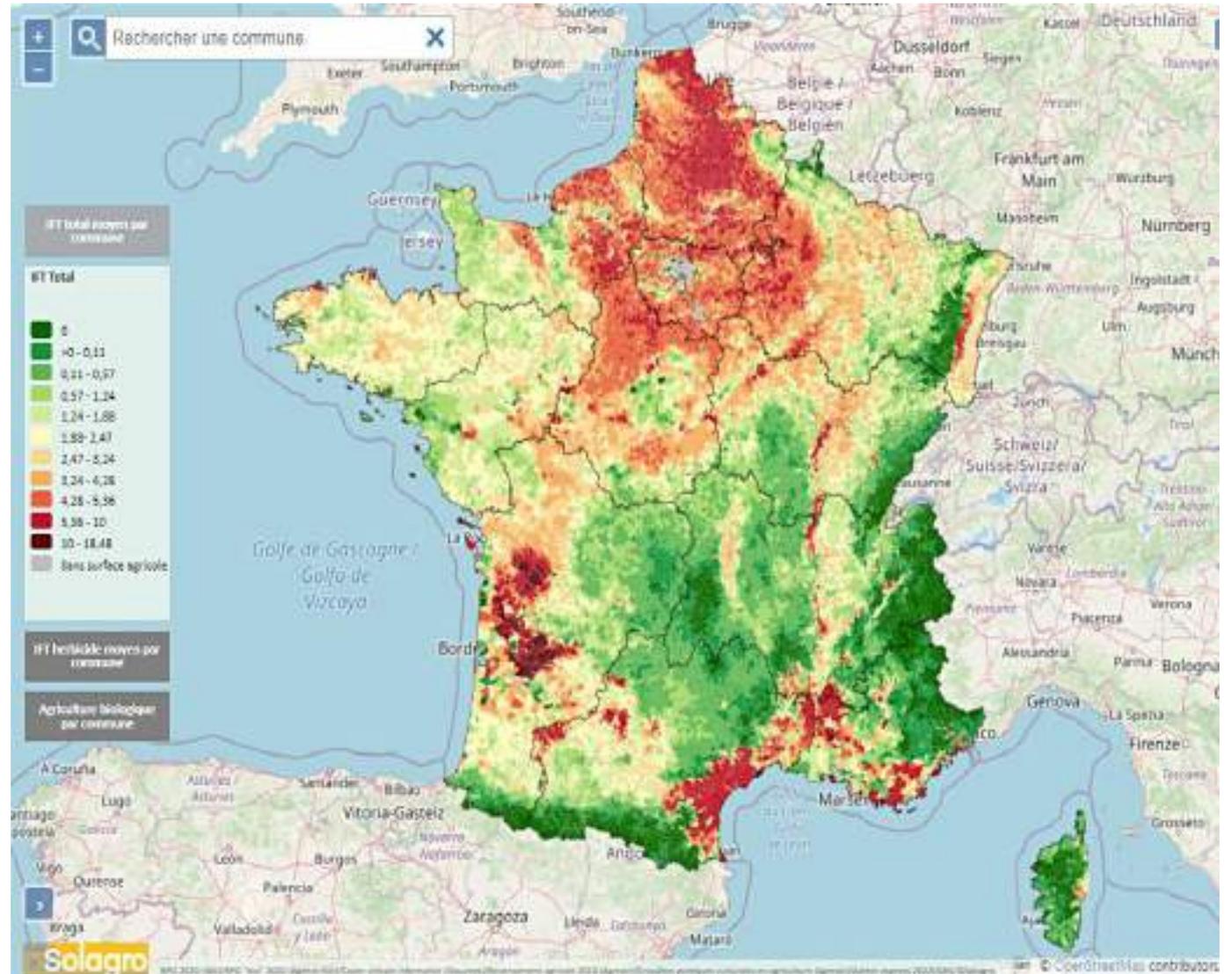
Motorisation



Engrais



Pesticides



# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer et enseigner la médecine générale

CNCGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNCGE

Centre  
des congrès de  
*Lyon*



## PAC - Mise à jour 2016 - Restitution régionale

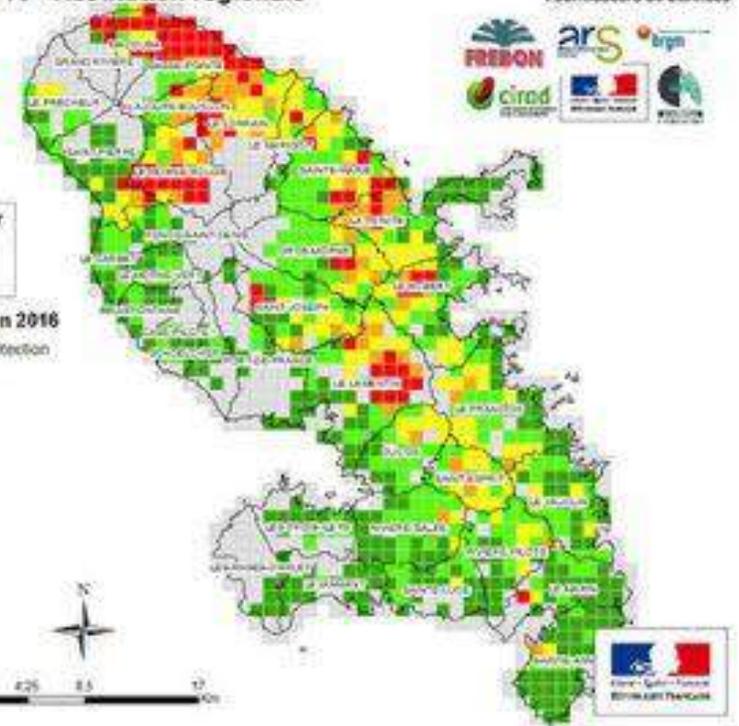
Fournisseurs de données



Cartographie de la teneur des sols en chlordécone - Martinique - (mise à jour 2016)

Niveau de contamination 2016

- Inférieur au seuil de détection
- Localement faible
- Localement moyen
- Localement fort
- Localement très fort



Représentation régionale du niveau de contamination des sols par la chlordécone (mise à jour 2016).

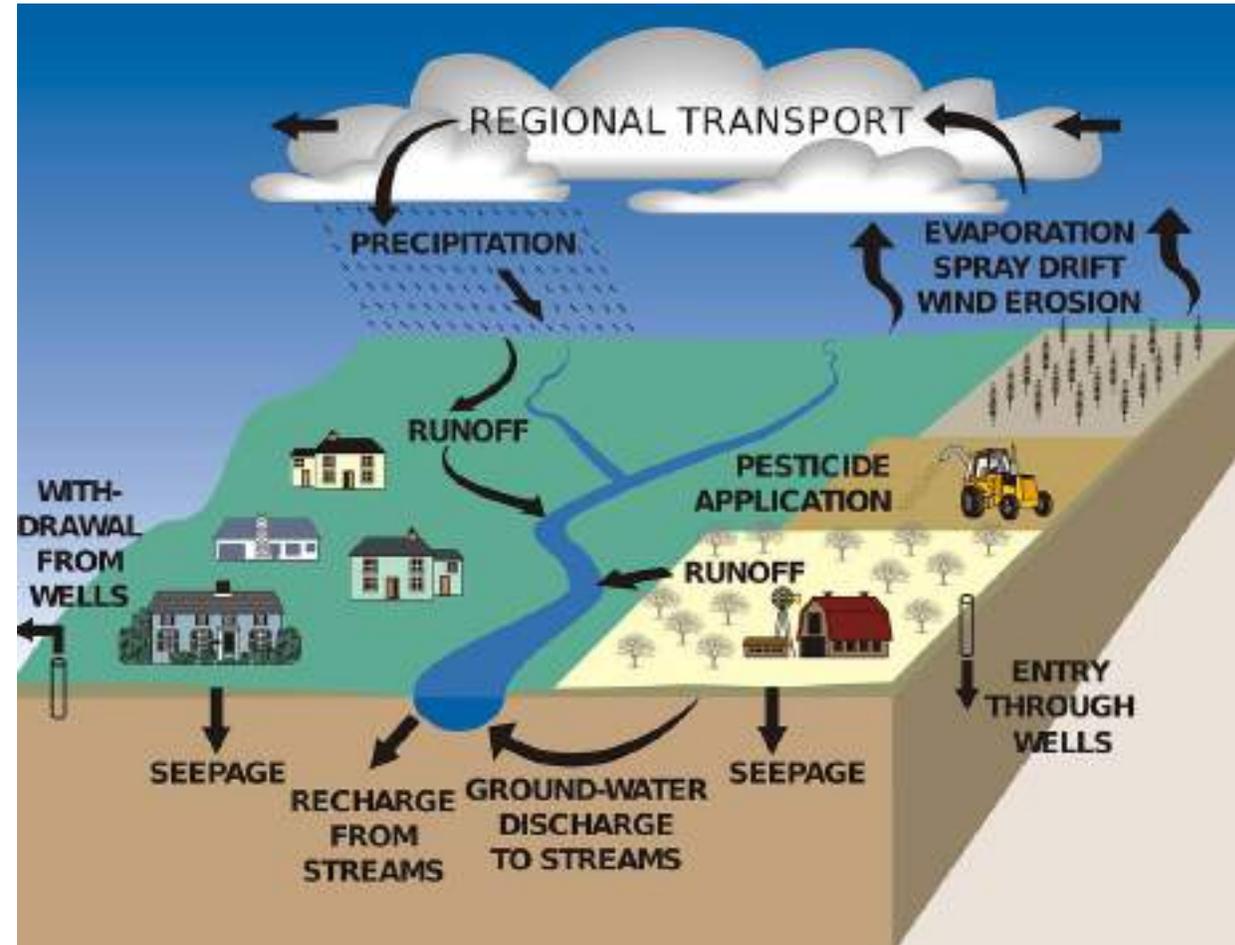
# Pesticides

Ensemble des produits utilisés pour lutter contre les espèces végétales indésirables et les organismes jugés nuisibles

1000 substances

Contamination des milieux  
(eau, aliments, sol, air)

la France: 2ème + grosse  
consommatrice d'Europe (90 % en  
agriculture)



### Quelques familles chimiques de pesticides et leurs cibles principales

Familles chimiques	Exemples de substances actives	Classement selon cible
Organochlorés	DDT, Chlordane, Lindane, Dieldrine, Heptachlore	Insecticides
Organophosphorés	Malathion, Parathion, Chlorpyrifos, Diazinon	Insecticides
Pyréthrinoïdes	Perméthrine, Deltaméthrine	Insecticides
Carbamates	Aldicarbe, Carbaryl, Carbofuran, Méthomyl	Insecticides
	Asulame, Diallate, Terbucarbe, Triallate	Herbicides
	Benthiavalicarbe	Fongicides
Dithiocarbamates	Mancozèbe, Manèbe, Thirame, Zinèbe	Fongicides
Phtalimides	Folpel, Captane, Captafol	Fongicides
Triazines	Atrazine, Simazine, Terbutylazine	Herbicides
Phénoxyherbicides	MCPA, 2,4-D, 2,4,5-T	Herbicides
Chloroacétamides	Alachlore, Métolachlore	Herbicides
Pyridines-bipyridiliums	Paraquat, Diquat	Herbicides
Aminophosphonates glycine	Glyphosate	Herbicides



# Du coup, quelle santé?

## Monde

Taux de mortalité inférieurs à ceux de la population<sup>1</sup>

Taux inférieurs de cancers du poumon, œsophage, vessie, foie et côlon

## 1 des populations actives les plus vulnérables<sup>2,3</sup>

Appartenance ethnique,

immigrant,

classe sociale,

barrières linguistiques,

manque d'accès aux soins de santé

1. Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO). FAO Statistical Yearbook. 2012.

2. Durden TE, Hummer RA. Access to Healthcare Among Working-Aged Hispanic Adults in the United States. *Social Science Quarterly*. 2006;87(5):1319–43.

3. Hu R, Shi L, Lee D, Haile GP. Access to and Disparities in Care among Migrant and Seasonal Farm Workers (MSFWs) at U.S. Health Centers. *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*. 2016;27(3):1484–1502.



## **Meilleurs comportements de santé<sup>1,2</sup>**

Faible taux de tabagisme, taux élevé d'activité physique dans cette population

### **1 piège<sup>1,2</sup>**

effet travailleur sain

### **Mais exposition à des facteurs spécifiques<sup>3</sup>**

Troubles musculo-squelettiques

Pesticides

engrais synthétiques,

gaz d'échappement des moteurs diesel

rayons ultraviolets

Poussières biologiquement actives

Zoonoses

1. Blair A, Zahm SH. Agricultural exposures and cancer. *Environ Health Perspect.* 1995;103 Suppl 8:205–8.

2. Agrican

3. Curl CL, Spivak M, Phinney R, Montrose L. Synthetic Pesticides and Health in Vulnerable Populations: Agricultural Workers. *Curr Environ Health Rep.* 2020;7(1):13-29. doi:10.1007/s40572-020-00266-5

# Suicide chez les agriculteurs



Risque de suicide + 14 % chez les hommes et + 46 % chez les femmes

**Un agriculteur se suicide tous les 2 jours en France**

3<sup>ème</sup> cause de mortalité chez hommes/femmes (15%/6%)

## **FdR**

exploitation à titre individuel

Exploitant exclusif

Eleveur de bovins

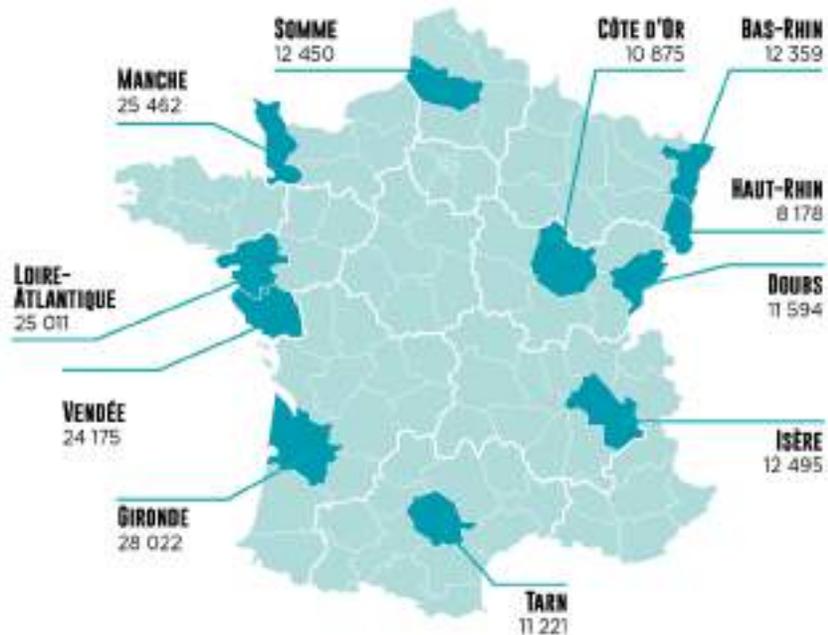
Surface agricole utile comprise 20-49h

Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France  
et Auvergne-Rhône-Alpes

Dépression (15/18%)

Travail physiquement éprouvant

Travail mal payé



Cohorte depuis 2005, 180 000 agriculteurs

Comprendre la santé des agriculteurs  
cancers

maladies neurodégénératives

maladies respiratoires

Troubles de la reproduction et du développement  
de l'enfant

13 cultures et 5 élevages

Tâches spécifiques

traitement de semences à la ferme, pesticides sur  
cultures, insecticides sur animaux, désinfection des  
bâtiments d'élevage, traite, récolte...)



« Toutes causes confondues, les hommes et les femmes de la cohorte ont une mortalité inférieure de 25 % à celle de la population générale » des départements dont ils sont issus

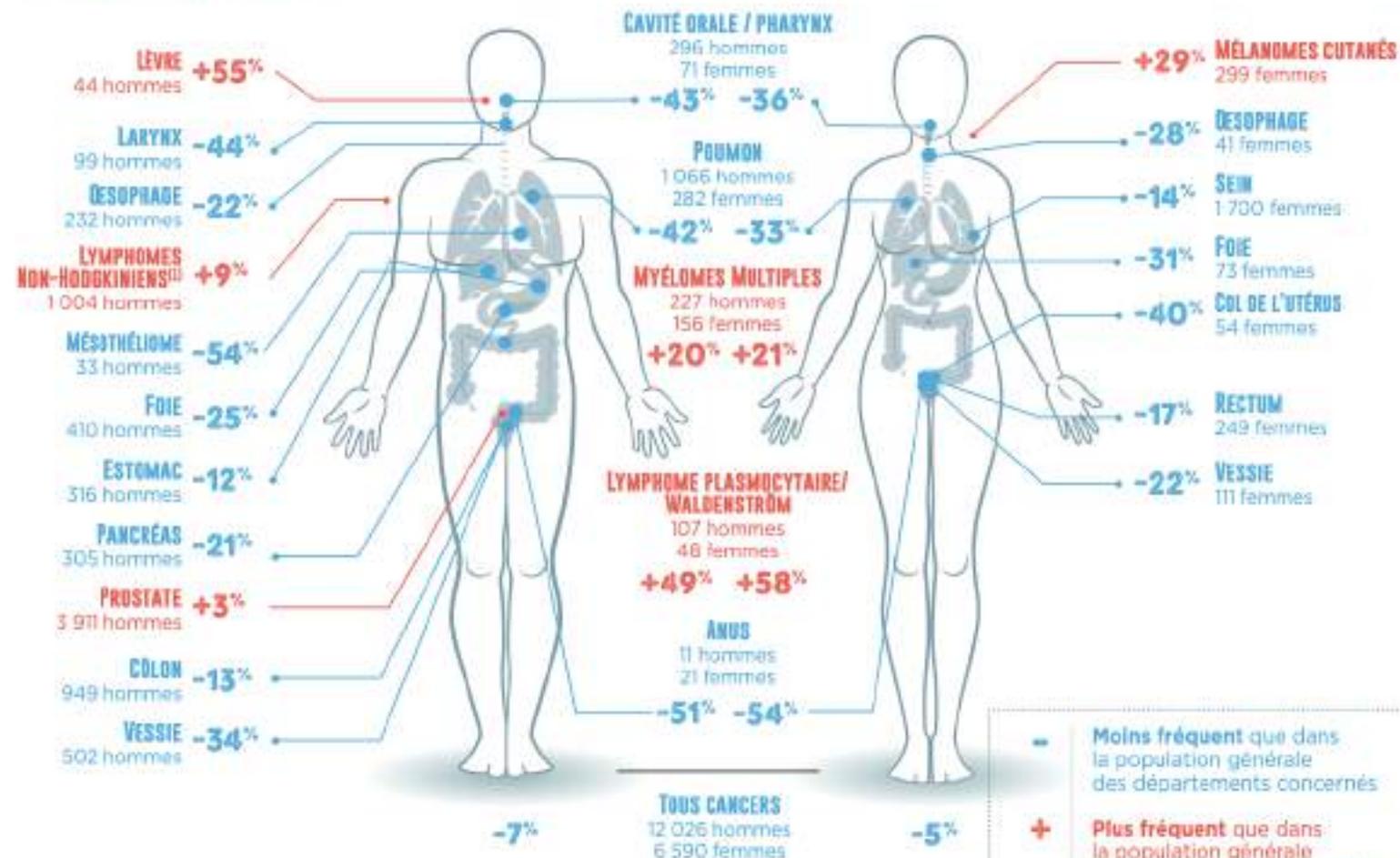
L'état de santé des membres de la cohorte, globalement meilleur que celui de la population générale des départements concernés

CAUSES DE DÉCÈS	HOMMES		FEMMES	
	Nombre de décès	Excès / déficit	Nombre de décès	Excès / déficit
Tumeurs	6 585	-25%	3 672	-19%
Maladies endocriniennes (diabète,...)	608	-33%	570	-34%
Appareil digestif (ulcère de l'estomac, cirrhose,...)	761	-33%	543	-32%
Dont autres maladies digestives	545	+27%	485	+29%
Troubles mentaux (psychoses alcooliques, dépression,...)	499	-40%	524	-46%
Système nerveux (maladie d'Alzheimer, de Parkinson,...)	1 013	-29%	987	-37%
Appareil circulatoire (IDM**, AVC***,...)	6 249	-22%	5 459	-20%
Appareil respiratoire (grippe, pneumonie,...)	1 498	-30%	829	-33%
Infections de la peau (dermatoses, urticaire,...)	49	Idem*	45	-45%
Système ostéo-articulaire (arthrite, arthrose,...)	166	Idem*	151	-25%
Dont Arthrite rhumatoïde et ostéoartrite	19	+14%	35	Idem*
Appareil génito-urinaire (insuffisance rénale, ...)	353	-36%	257	-35%
Maladies infectieuses et parasitaires (tuberculose, SIDA,...)	387	-30%	303	-30%
Causes externes (accidents, suicides,...)	1 357	-14%	819	-20%
Dont Suicides	423	+14%	121	+46%
<b>Toutes causes de décès</b>	<b>20 899</b>	<b>-25%</b>	<b>15 632</b>	<b>-25%</b>

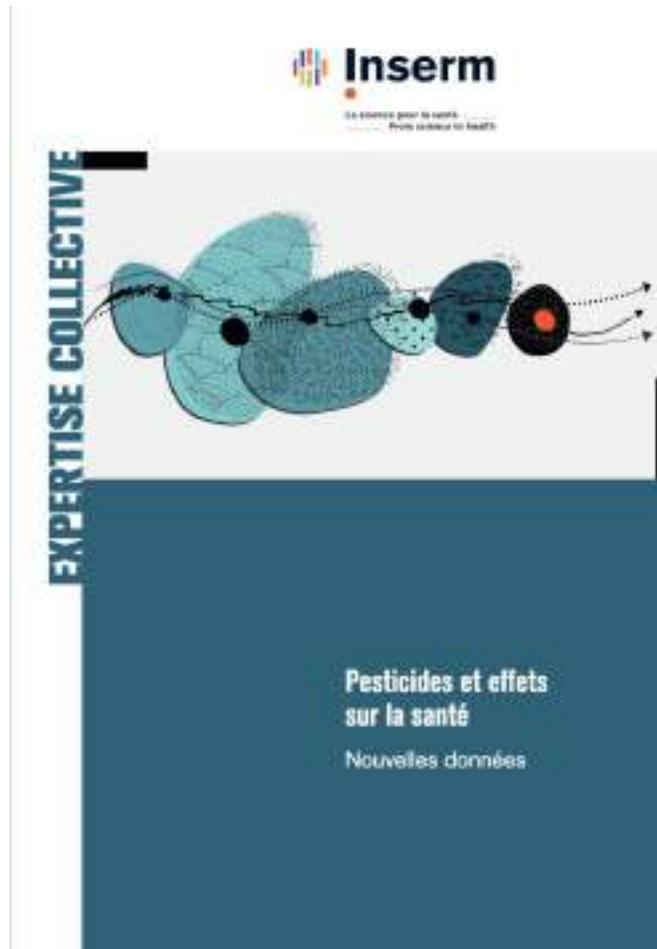
\*idem : aucune différence de mortalité pour cette cause entre la population d'Agrican et la population générale. \*\* IDM : Infarctus du myocarde. \*\*\*AVC : Accident vasculaire cérébral.

## NOUVEAUX CAS DE CANCERS (PÉRIODE 2005-2015)

TOUS DÉPARTEMENTS



<sup>(1)</sup> Les lymphomes non-Hodgkiniens comprennent notamment les myélomes multiples et les lymphomes plasmocytaires



## **Lien avec 6 pathologies professionnelles**

Lymphome non hodgkinien

Myélome multiple

Cancer de la prostate

Maladie neurodégénérative spécifique

Troubles cognitifs

BPCO

## **Présomption moyenne**

Maladie d'Alzheimer

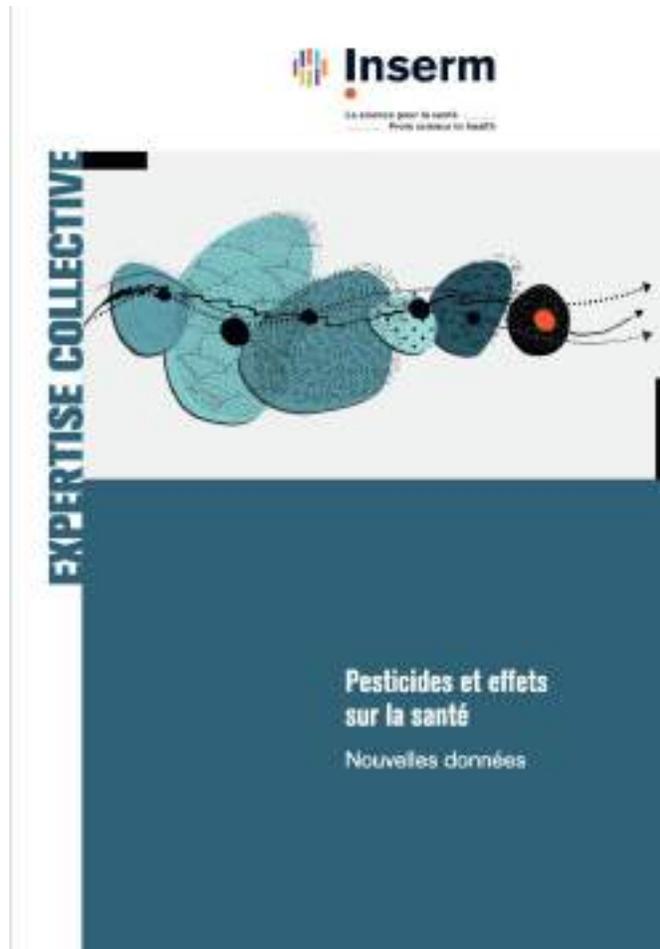
troubles anxio-dépressifs

certaines cancers

(leucémies, système nerveux central, vessie, rein, sarcomes des  
tissus mous)

Asthme

pathologies thyroïdiennes



## Exposition pendant la grossesse et l'enfance

Leucémies et les tumeurs du SNC

(présomption forte)

troubles du développement neuropsychologique et moteur de l'enfant, troubles anxieux (insecticides)  
(présomption forte)

altération des capacités motrices, cognitives et des fonctions sensorielles de l'enfant

Troubles du spectre autistique

(>1,5km d'une zone d'épandage)

(présomption faible)

Etude Dépare



les arboriculteurs « réalisant des traitements pesticides ou des récoltes sur plus de 25 ha avaient un doublement de risque de **cancer de la prostate** ».

Risque + 20% chez les personnes utilisant des insecticides sur bovins et + 10 % chez les éleveurs de porcs.

les membres de la cohorte « sont plus touchés par l'ensemble des **lymphomes** (+ 9 % chez les hommes et + 7 % chez les femmes), en particulier les **lymphomes lymphoplasmocytaires** (+ 50 %) et par les **myélomes multiples** (+20 %) ».

Des risques majorés sont observés chez les cultivateurs utilisant des pesticides ou parmi les éleveurs désinfectant leurs bâtiments.

RA 59	Hémopathies malignes provoquées par les pesticides
RA 60	Infection au SARS-Cov2
RA 61	Cancer de la prostate provoqué par les pesticides

## En conclusion

Agriculture en transition

modèle productiviste / organique

Agriculteurs en meilleure santé

Des expositions environnementales  
spécifiques

Risque suicidaire

Cohorte Agrican

Echec du plan ecophyto

Un signal positif....mais

PLANÈTE - GLYPHOSATE

### Glyphosate : la décision de réautorisation de la Commission européenne critiquée

Les Vingt-Sept n'ayant pas trouvé de compromis, jeudi, l'exécutif européen a tranché en faveur de l'herbicide controversé, renvoyant la responsabilité de restrictions d'usage aux Etats membres.

Par Virginie Malngre (Bruxelles, bureau européen)

Publié le 16 novembre 2022 à 18h07, modifié le 17 novembre 2022 à 10h49 - Lecture 4 min - [Read in English](#)

INTERNATIONAL - SANTÉ-ENVIRONNEMENT

### Le Parlement européen rejette un texte-clé du « Pacte vert » sur l'usage des pesticides

En votant majoritairement contre la réglementation prévoyant une baisse de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2030, les eurodéputés ont sabordé, mercredi, l'un des éléments centraux du « Green Deal » et de son pendant agricole.

Par Stéphanie Faucart et Philippe Janqui (Bruxelles, bureau européen)

Publié hier à 07h00, modifié à 07h04 - Lecture 4 min.

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
*Lyon*

# Merci pour votre attention

[francois.carbonnel@umontpellier.fr](mailto:francois.carbonnel@umontpellier.fr)

#CNGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)

**23<sup>e</sup> CONGRÈS  
NATIONAL**

**CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE**



Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de *Lyon*

## «PATHOLOGIES ENVIRONNEMENTALES»

Le parcours de soins à partir d'une situation concrète

Dr Sabine Bayen

MCU-MG

DMG Lille UFR3S





## 1<sup>ère</sup> consultation

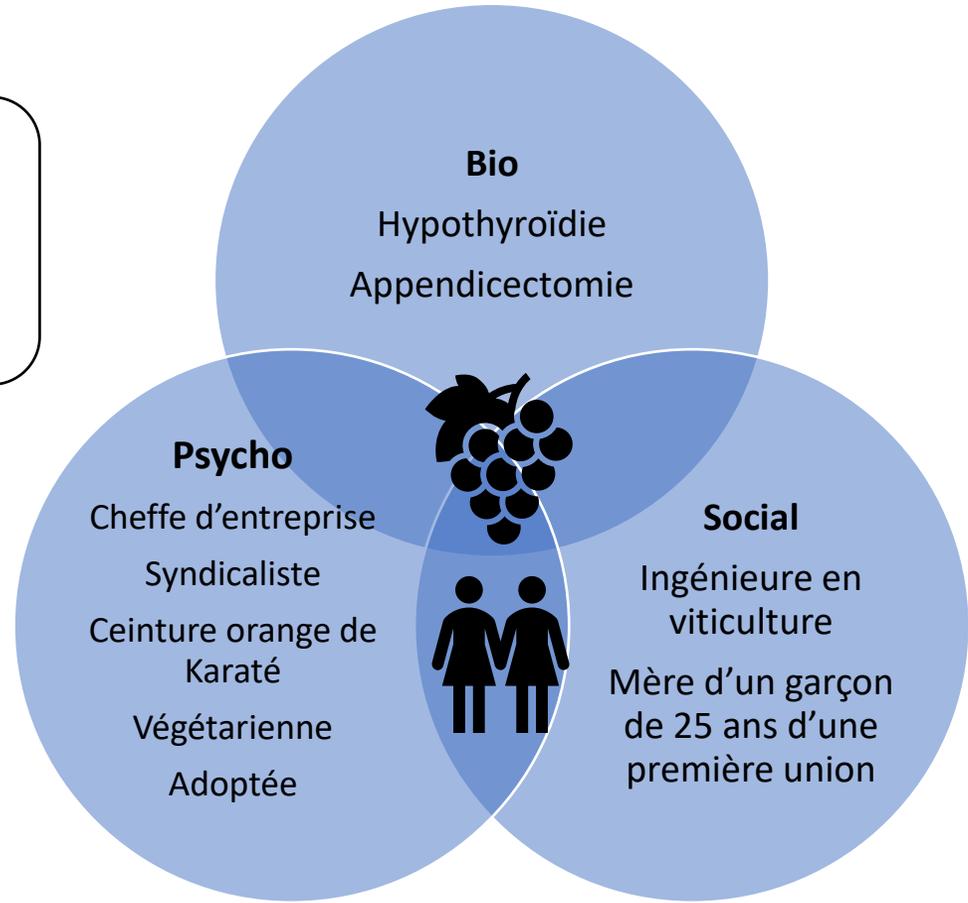


Je suis très fatiguée et peux me sentir étourdie, même en dehors des vendanges.

Je suis aussi constipée, alors que je ne mange que du BIO, ne bois que de l'eau et bouge beaucoup.



Davina P. 48 ans



## 2<sup>ème</sup> consultation



- Devant l'antécédent d'hypothyroïdie, des symptômes rapportés (la fatigue inexplicable et la constipation), et son régime végétarien, vous avez contrôlé la TSH qui s'est avérée normale ainsi que son bilan martial.
- La fatigue et la constipation persistent. Vous prescrivez du macrogol pour la constipation.
- Vous posez des questions sur la qualité de son sommeil et Davina vous explique:



*« Mes nuits sont très agitées avec des cauchemars violents, très réalistes. Un agresseur me poursuit dans mon vignoble avec un couteau à la main. La dernière fois, j'ai donné un grand coup de coude à ma femme....Si cela continue, elle veut faire chambre à part...Cela me fait très peur et j'ai peur de la perdre... et comme je ne dors pas bien, je suis fatiguée dans la journée et j'ai du mal à me concentrer. Je me suis trompée plusieurs fois dans les factures pour les clients. »*



- Vous pensez à un Syndrome des Jambes Sans Repos
- Compte tenu de la violence des mouvements involontaires, de l'impact sur la qualité du sommeil et de vie de Davina,
- Vous instaurez du Pramipexole 0,18 mg et lui expliquez:

*« Commencez par ½ comprimé 2 à 3 heures avant de vous coucher  
et augmentez à un comprimé dans 5 jours. »*

## 3<sup>ème</sup> consultation



*«Je dors beaucoup mieux avec le Pramipexole 0,18 mg le soir et ma femme aussi à mes côtés ce qui me rassure beaucoup. Je reste malgré tout très fatiguée et peux avoir des crampes la nuit.*

*J'ai d'ailleurs constaté une perte d'odorat et de goût récemment.*

*Je suis vaccinée contre Covid-19 et testée négative. Ce n'est pas en lien avec Covid.*

*Cela me fait vraiment peur car dans mon exploitation, durant les week-ends, nous proposons des dégustations de nos vins et en semaine avec nos clients.*

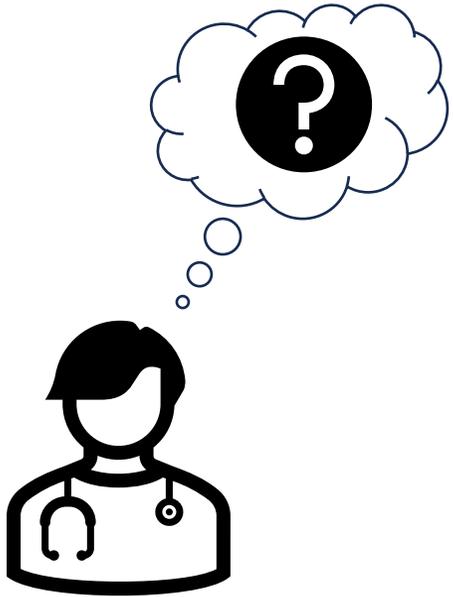


*Ma femme m'aide pour tout et notamment les ventes et distributions, mais l'experte en vin, l'œnologue, c'est moi. Mon odorat et mon goût font partie de mon capital professionnel en quelque sorte. Ma femme veut se former pour m'aider, mais je veux savoir ce qui m'arrive car il y a toujours un truc en plus...Je ne peux plus vivre dans l'incertitude.*

*Ma femme trouve aussi que je marche un peu comme si j'avais bu trop de vin...*

*Elle dit: « Comme tu ne sens plus le vin, tu en goutes d'avantage! »*

*Elle le dit en rigolant, mais je ne me rends pas trop compte et je m'inquiète.*



- Vous recapitulez vos dernières consultations avec Davina pour poser un diagnostic global de situation
- Femme, âgée de 48 ans, viticultrice
- Fatigue chronique
- Constipation chronique
- Cauchemars violents et réalistes, agitation nocturne
- Syndrome des Jambes Sans Repos, crampes nocturnes
- Perte de goût et de l'odorat
- Difficulté à la marche

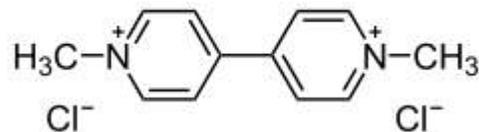


- Cette fois-ci Davina vous a un peu plus parlé de son métier de viticultrice.
- Vous demandez à Davina quelles substances elle manipule au quotidien.



- Elle a depuis son adolescence aidé ses parents dans l'exploitation,
- notamment durant les vendanges
- Elle a manipulé sans gant ni masque l'herbicide Paraquat jusqu'en 2007
- Elle a eu alors 32 ans au moment de son interdiction
- Le Paraquat cause une mort cellulaire mitochondriale directe

### Formule chimique



# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer et enseigner la médecine générale

CNCGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNCGE

Centre  
des congrès de  
*Lyon*



#CNCGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de  
*Lyon*

*Tous ces symptômes en combinaison vous font évoquer l'hypothèse diagnostique:*

- A. Syndrome dépressif
- B. Maladie de Parkinson
- C. Exogénose chronique
- D. Intoxication chronique au Paraquat

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de  
*Lyon*

*Tous ces symptômes en combinaison vous font évoquer l'hypothèse diagnostique:*

- A. Syndrome dépressif
- B. Maladie de Parkinson**
- C. Exogénose chronique
- D. Intoxication chronique au Paraquat

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer et enseigner la médecine générale

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
Lyon



N°168



Nouvelle Formation DPC

Dépistage et prise en charge des maladies neurodégénératives :

La maladie de Parkinson

Dr Sabine Bayer, MCU-MG, DMG-Lille

- En 2030, une personne sur 100 est susceptible de développer une maladie de Parkinson avant ses 48 ans...
- La phase prodromale peut durer entre 5 à 20 ans
- Au moment de l'apparition des tremblements, 40 et 60% des neurones dopaminergiques peuvent être dégénérés
- 30% des malades ne trembleront jamais!

Inscrivez-vous à cette formation très interactive conçue par vos pairs pour encore mieux accompagner vos malades au cabinet



CNGE  
Formation  
M37





- Depuis 2012, la maladie de Parkinson peut être reconnue comme maladie professionnelle chez les agriculteurs.
- Environ 1 800 nouveaux cas par an chez les exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus.
- Incidence de 13 % plus élevée que chez les personnes affiliées aux autres régimes d'assurance maladie.
- L'incidence était un peu plus élevée parmi les personnes résidant dans les cantons les plus agricoles, y compris parmi les personnes qui ne travaillent pas dans l'agriculture, et notamment dans ceux où la proportion de terres agricoles allouées à la viticulture est la plus importante.
- Des études complémentaires vont déterminer si des outils épidémiologiques comme les matrices cultures/expositions pourraient permettre d'identifier des substances associées à un risque augmenté de maladie de Parkinson chez les agriculteurs.



- Devant votre hypothèse d'une Maladie de Parkinson dans sa phase débutante,
- vous adressez Davina à votre confrère neurologue, en lui précisant qu'elle est viticultrice.
- Le neurologue confirme le diagnostic de Maladie de Parkinson.
- Il rajoute Rasagiline 1 mg le matin.
- Il vous propose de la réévaluer dans 6 mois compte tenu de son jeune âge et son exposition professionnelle
- Selon Cochrane (une étude, 1 176 participants, preuves de haute qualité), la Rasagiline réduisait ou ralentissait la progression de la fatigue physique.

[https://www.cochrane.org/fr/CD010925/MOVEMENT\\_le-traitement-de-la-fatigue-dans-la-maladie-de-parkinson](https://www.cochrane.org/fr/CD010925/MOVEMENT_le-traitement-de-la-fatigue-dans-la-maladie-de-parkinson)

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer et enseigner la médecine générale

CNCGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV. 1<sup>ER</sup> DÉC. 2023

40 ANS de CNCGE

Centre des congrès de Lyon

<https://www.franceparkinson.fr>

## Café Jeunes Parkinson



cafejp69@franceparkinson.fr



n° du département



• [Plan maladies neurodégénératives 2014-2019](#)

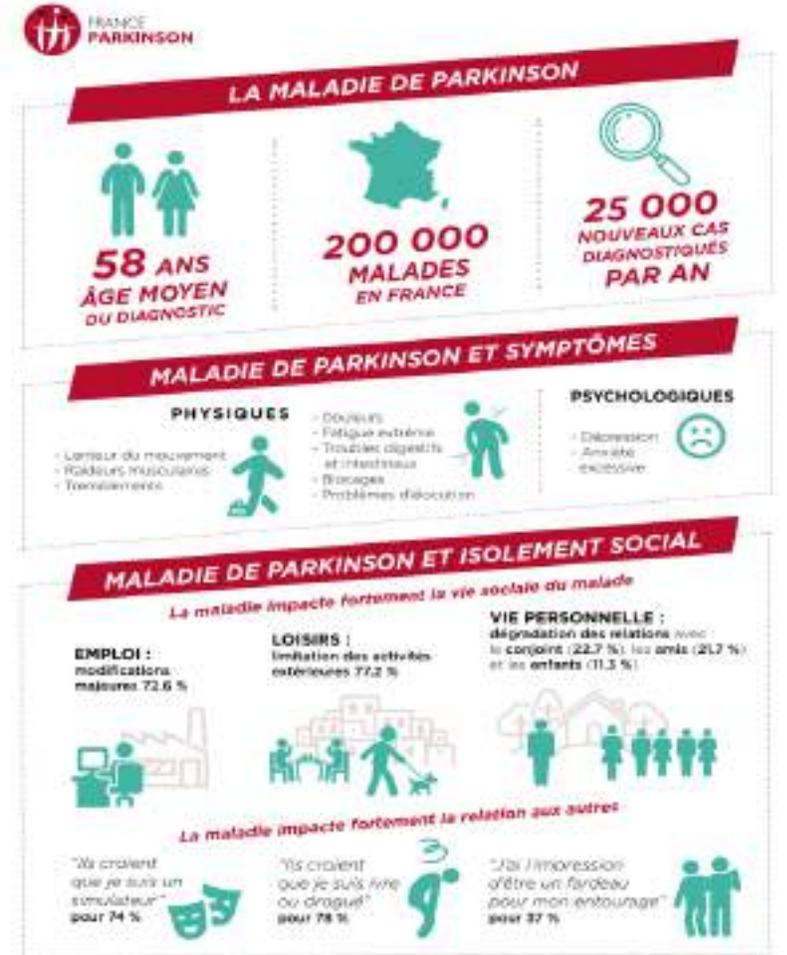
• [Dossier maladies neurodégénératives - maladie de Parkinson](#)

• Kab S, Spinosi J, Chaperon L, et al. Agricultural activities and the incidence of Parkinson's disease in the general French population Eur J Epidemiol 2017;32(3):203-16.

• Kab S. [Agriculture et incidence de la maladie du motoneurone, une étude nationale française.](#)



<https://www.lamaisondesaidants.com>



#CNGE2023

[www.congrescngc.fr](http://www.congrescngc.fr)



Après accord de votre patiente,

Vers lequel de vos partenaires du parcours de soins orientez-vous maintenant ?

- A. Médecin conseil de la MSA
- B. Médecin conseil de la sécurité sociale du régime général
- C. Médecin de travail
- D. Médecin spécialiste de la médecine environnementale



Après accord de votre patiente,

Vers lequel de vos partenaires du parcours de soins orientez-vous maintenant ?

- A. Médecin conseil de la MSA
- B. Médecin conseil de la sécurité sociale du régime général
- C. Médecin de travail
- D. Médecin spécialiste de la médecine environnementale

**23<sup>e</sup> CONGRÈS  
NATIONAL**

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

**CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE**



**40 ANS  
de  
CNGE**

Centre  
des congrès de  
*Lyon*

# Instruction d'une demande de maladie professionnelle pour une maladie de Parkinson

Trouver le formulaire DMP → aller sur le site de l'INRS <https://www.inrs.fr>



Santé et sécurité au travail

Rechercher sur le site... OK

INRS | Actualités | Démarches de prévention | Risques | Métiers et secteurs d'activité | Services aux entreprises | Publications et outils

INRS | Actualités | Démarches de prévention | Risques | Métiers et secteurs d'activité | Services aux entreprises | **Publications et outils**

## Publications et outils

▸ Affiches et autocollants

▸ Brochures et dépliants

▸ Fiches

Fiches Solutions

▸ Revues

Hygiène et sécurité du travail - HST  
Références en santé au travail - RST  
Travail & Sécurité - TS  
Lettre d'information électronique

▸ Vidéos

▸ Bases de données

Tableaux des maladies professionnelles

▸ Outils (feuilles de calcul, logiciels...)

Outils en ligne d'évaluation des risques (Oira)  
Mixie France  
Seirich  
Mavimplant  
Outil Faire le point RPS  
Agir suite à un accident du travail  
TutoPrév' interactif

### Accéder aux tableaux des maladies professionnelles

**Recherche** | Pathologie par plan de classement | Liste des tableaux

Régime choisi:

Les deux régimes |  Régime général |  Régime agricole

Activité(s) / Nuisance(s) :

ex : amiante

Maladie(s) :

maladie de Parkinson

1 résultats

TABLEAU	TITRE ABRÉGÉ
RA 58	Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides

Rechercher

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

## Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (1)

Date de création : Décret du 4 mai 2012 | Dernière mise à jour : Décret du 10 septembre 2020

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie	7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.
<small>(1) Le terme "pesticides" se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.</small>		

La **colonne 1** stipule que le diagnostic doit être confirmé par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie. Il est important d'accompagner le **Certificat Médical Initial** du courrier du neurologue qui a établi le diagnostic.

La **colonne 3** est une liste indicative (*donc non restrictive*) : il faut que l'activité professionnelle exercée expose habituellement l'assuré aux pesticides...

... pendant une durée suffisamment longue, puisque la **durée d'exposition exigée est d'au moins 10 ans** (colonne 2).

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

Rédiger  
le **Certificat Médical Initial**

Identifiant AATE	AAT-MP- [REDACTED]		
Nature	CERTIFICAT MEDICAL <b>MALADIE PROFESSIONNELLE</b>		
Date création	02/06/2023		
Date réception	06/06/2023		
Type	<b>INITIAL</b>		
Prescripteur	[REDACTED]		
<b>Assuré</b>			
Numéro d'immatriculation	165 [REDACTED]		
Nom	[REDACTED]	Prénom	[REDACTED]
<b>Circonstance</b>			
Suite à un accident du travail	Non	Date accident	
Suite à une maladie professionnelle	Oui	Date maladie	<b>09/05/2023</b>
Présentation de la feuille d'accident	Non		
<b>Renseignements médicaux</b>			
Constitutions médicales	Maladie de Parkinson		
<b>Conséquences</b>			
Soins sans arrêt de travail	Oui jusqu'au 02/06/2023		
Arrêt de travail	Non		
<b>Prescripteur</b>			
Numéro PSAM	[REDACTED]	Numéro RPPS	[REDACTED]
Nom	[REDACTED]	Prénom	[REDACTED]

cerfa n° 11138\*06 CM-BIS

## certificat médical accident du travail maladie professionnelle

(un croquer ou une seule case)  
 initial  nouvelles lésion(s)  
 final  reculte

Voir L. 2 admettent pour le praticien d'organiser dans les 24 heures

articles L.441-6, L.461-5, R.441-7, R.441-10, R.441-16 et R.461-9 du code de la sécurité sociale)

### l'assuré(e)

régime : général  agricole  autre  lequel ?  
numéros d'identification : 18 ? [redacted]  
nom de famille : [redacted]  
prénoms : [redacted]  
adresse où la visite peut être réalisée (si différente de son adresse habituelle) : [redacted]  
code postal : [redacted] ville : [redacted] n° téléphone : [redacted]

Accueil  
17 JUL. 2023  
Agence

s'agit-il :  
d'un accident de travail ?  date :  
ou d'une maladie professionnelle ?  date de la première constatation médicale : 04 05 2023

Éléments justifiant le choix de la date de première constatation médicale (à remplir uniquement en cas de certificat médical initial) : voir notice

Date de la 1<sup>re</sup> constat. pour troubles vertébr.

### les renseignements médicaux

constatations détaillées (siège, nature des lésions ou de la maladie professionnelle, latéralité le cas échéant, séquelles fonctionnelles)

Abdrie de POUKINSON

identification de la structure  
(traitements sociaux et adresse du cabinet, de l'établissement)

[redacted signature]

identifiant : [redacted]  
n° de la structure (SAM, URLESS ou SIRELI)  
date : 15 06 2023 signature du praticien

Le Certificat Médical Initial peut aussi être rédigé sur un **formulaire CERFA**.



[REDACTED] le 16/05/2023

**De façon très exceptionnelle,**  
le Certificat Médical Initial  
peut aussi être rédigé sur **papier libre**,  
à condition que la **pathologie** soit **précisée**  
et que l'**activité professionnelle**  
exposant potentiellement aux pesticides  
soit **mentionnée**.

Je soussignée docteur [REDACTED], docteur en médecine, certifie être le  
médecin traitant de [REDACTED], né le [REDACTED]

Elle désire faire une demande de reconnaissance de maladie professionnelle, du  
fait qu'elle est atteinte d'une maladie de Parkinson, diagnostiquée début 2021.

Elle a travaillé pendant 20 ans à la vigne, et a manipulé, pulvérisé des pesticides,  
dont le Round-Up.

Elle est régulièrement suivie par sa neurologue au CH Narbonne.

Certificat fait à la demande de l'intéressée, remis en main propre, pour faire  
valoir ce que de droit.

[REDACTED]

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

La colonne 1 du tableau n° 58 des MP du Régime Agricole stipule que le diagnostic doit être confirmé par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie.

Il est important d'accompagner le Certificat Médical Initial du **courrier du neurologue** qui a établi le diagnostic.

Je soussignée Docteur [REDACTED] certifie suivre pour une maladie de Parkinson Monsieur [REDACTED] né le 04 mars [REDACTED]

Le diagnostic a été porté en 2020 sur la clinique, associant un ralentissement psychomoteur et une akinésie de l'hémicorps gauche et sur un examen tomoscintigraphique au DAT SCAN réalisé le 03 juin 2020 qui retrouvait un aspect de dénervation dopaminergique marqué, asymétrique avec hypofixation plus importante sur le striatum droit.

Les tracements dopaminergiques ont amélioré le patient.

Certificat fait pour une demande juridique et pour faire valoir ce que de droit.

Docteur [REDACTED]  
Neurologue

## Importance de la date de Première Constatation Médicale (PCM)

S'agit-il  
d'un accident de travail ?  date :  
ou  
d'une maladie professionnelle ?  date de la première constatation médicale : 04/05/2023 à compléter  
Éléments justifiant le choix de la date de première constatation médicale (à remplir uniquement en cas de certificat médical initial) : voir notes  
Date de la 1<sup>ère</sup> PC pour remboursement

ce n'est pas forcément, et c'est même rarement, la même date que celle du certificat médical initial : c'est la date à laquelle les 1<sup>ers</sup> symptômes ont amené à effectuer des explorations qui ont permis de confirmer le diagnostic de Maladie de Parkinson.

Elle doit être connue pour **2 raisons** :

- l'étude de la colonne 2 du tableau de la Maladie Professionnelle nécessite qu'elle soit déterminée pour **calculer le délai de prise en charge**.
- **les soins relatifs** et **l'éventuel arrêt de travail** en lien avec la Maladie de Parkinson reconnue en Maladie Professionnelle seront **pris en charge par la Caisse d'affiliation à compter de cette date de PCM**.

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer et enseigner la médecine générale



29 NOV. 1<sup>ER</sup> DÉC. 2023

40 ANS de CNGE

Centre des congrès de Lyon

Trouver le formulaire de Demande de Maladie Professionnelle



aller sur le site du FIVP

<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr>



Le fonds d'indemnisation   Qui est concerné ?   Indemnisation   Questions/réponses   Vos démarches



Bienvenue sur le site du fonds d'indemnisation des victimes de pesticides. Découvrez nos missions, notre organisation et les démarches à effectuer pour une indemnisation.

[Découvrir le fonds](#)

#CNGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)



Sur la demande de MP, outre ses coordonnées, l'assuré doit faire figurer :

➤ la pathologie

NATURE DE LA OU DES MALADIE(S) BILATÉRALE(S) OU NON		
Le soussigné(s) docteur(s) être atteint(e) (ou que la victime est atteinte) de :		
1 <sup>ère</sup> maladie professionnelle	2 <sup>ème</sup> maladie professionnelle	3 <sup>ème</sup> maladie professionnelle
Nom de la 1 <sup>ère</sup> maladie : <i>Maladie de Parkinson - tableau 58 du régime agricole</i>	Nom de la 2 <sup>ème</sup> maladie :	Nom de la 3 <sup>ème</sup> maladie :
<input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> droit	<input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> droit	<input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> droit
Date de la constatation médicale : <i>14/03/2024</i>	Date de la constatation médicale :	Date de la constatation médicale :
<input type="checkbox"/> sans arrêt de travail <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail	<input type="checkbox"/> sans arrêt de travail <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail	<input type="checkbox"/> sans arrêt de travail <input type="checkbox"/> avec arrêt de travail
<input type="checkbox"/> hospitalisation <input type="checkbox"/> décès	<input type="checkbox"/> hospitalisation <input type="checkbox"/> décès	<input type="checkbox"/> hospitalisation <input type="checkbox"/> décès

➤ les activités professionnelles à l'origine de l'exposition aux pesticides

DURÉE D'EXPOSITION				
Indiquez la ou les activités ou activités agricoles qui vous ont exposé au risque de la maladie pour laquelle vous remplissez cette déclaration :				
Nom et adresse de l'exposé ou de l'agriculteur exposé	Nature des travaux	Équipement de l'exposé	Indiquez le début de la période de ces travaux	Indiquez la date d'arrêt de ces travaux, indiquez depuis quelle date
<i>aide familial</i>	<i>viticulture</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Quilisme <input checked="" type="checkbox"/> Nébuliseurs <input checked="" type="checkbox"/> Casques	<i>1989</i>	<i>1992</i>
<i>Exploitant agricole</i>	<i>viticulture</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Quilisme <input checked="" type="checkbox"/> Nébuliseurs <input checked="" type="checkbox"/> Casques	<i>1993</i>	
<i>Co application pesticides, travaux manuel vignes, entretien matériel viticole</i>		<input type="checkbox"/> Quilisme <input type="checkbox"/> Nébuliseurs <input type="checkbox"/> Casques		

L'assuré adresse son formulaire de Demande de Maladie Professionnelle (DMP) et son Certificat Médical Initial (CMI) à sa caisse de MSA **d'affiliation**.

La caisse d'affiliation vérifie que le dossier est complet avant de le transmettre à la **MSA Mayenne-Orne-Sarthe** :

- en l'absence du formulaire de DMP, la caisse de MSA d'affiliation le réclame à l'assuré en lui adressant un formulaire vierge, **à retourner au plus vite**.
- la caisse de MSA d'affiliation réclame à l'assuré **le certificat du neurologue** attestant du diagnostic, si celui-ci n'est pas joint au CMI.

Ce document est une **pièce obligatoire** au dossier, puisque mentionné dans la colonne 1 du tableau de MP, **l'instruction de la demande de MP ne débute qu'à partir de la date de réception de celui-ci**.

La caisse de MSA d'affiliation transmet le dossier à la caisse de **MSA Mayenne-Orne-Sarthe**, **seule caisse** en charge de l'instruction de toutes les demandes de prises en charge en MP au titre de l'exposition aux pesticides.

En effet, **un des objectifs** de la création du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides est **d'harmoniser l'instruction des demandes** de MP.

*Il est possible pour l'assuré d'effectuer **une saisine directe** du FIVP, en adressant son dossier à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe :*



**MSA Mayenne-Orne-Sarthe**  
**Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides**  
**30 rue Paul Ligneul**  
**72032 LE MANS Cedex 9**

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de  
*Lyon*

Une fois **le dossier complet** reçu en MSA Mayenne-Orne-Sarthe,  
un courrier est adressé à l'assuré accusant réception de ces documents au FIVP.

**Pour toute question sur les démarches** à accomplir, il est possible :

- de joindre les équipes du FIVP au numéro vert gratuit : **0 800 08 43 26**
- de consulter la rubrique **Questions/Réponses** sur le site du FIVP

L'équipe du **Contrôle Médical de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe**, en charge de l'instruction des dossiers de demandes de MP en lien avec les pesticides (3 *médecins conseils* et 4 *infirmières conseils*) étudie la recevabilité des dossiers.

### Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (1)

Date de création : Décret du 4 mai 2012 | Dernière mise à jour : Décret du 10 septembre 2020

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie	7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.
<small>(1) Le terme "pesticides" se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.</small>		

La **colonne 1** stipule que la pathologie doit être une Maladie de Parkinson, dont le diagnostic est confirmé par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie.

- Si le diagnostic mentionné sur le Certificat Médical Initial est « **syndrome parkinsonien** », la notification adressée à l'assuré sera un refus médical pour maladie non désignée, non caractérisée.
- Si le diagnostic mentionné sur le Certificat Médical Initial est « **maladie à corps de Lévy** » ou « **atrophie multisystématisée** », le dossier sera soumis au comité national des experts (CRMP).

### Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides (1)

Date de création : Décret du 4 mai 2012 | Dernière mise à jour : Décret du 10 septembre 2020

DÉSIGNATION DES MALADIES	DÉLAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE PROVOQUER CES MALADIES
Maladie de Parkinson confirmée par un examen effectué par un médecin spécialiste qualifié en neurologie	7 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	Travaux exposant habituellement aux pesticides : - lors de la manipulation ou l'emploi de ces produits, par contact ou par inhalation ; - par contact avec les cultures, les surfaces, les animaux traités ou lors de l'entretien des machines destinées à l'application des pesticides.

(1) Le terme "pesticides" se rapporte aux produits à usages agricoles et aux produits destinés à l'entretien des espaces verts (produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques) ainsi qu'aux biocides et aux antiparasitaires vétérinaires, qu'ils soient autorisés ou non au moment de la demande.

Les **2 items de la colonne 2** sont vérifiés :

- Le délai de prise en charge est de **7 ans** : il ne faut pas que le délai entre la fin de l'exposition aux pesticides et la date de 1<sup>re</sup> constatation médicale (*PCM*) dépasse 7 ans.
- La durée minimale d'exposition aux pesticides doit être de **10 ans**.

La **colonne 3** stipule que l'activité professionnelle exercée expose habituellement l'assuré aux pesticides. La réalité de l'exposition est étudiée par les services de Santé Sécurité au Travail de la caisse MSA d'affiliation, sur sollicitation de l'équipe du Contrôle Médical de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

L'enquête d'exposition peut être complétée par un avis rendu par un service de pathologie professionnelle d'un CHU (*parfois d'ailleurs à l'origine de la demande de l'assuré, puisque rédacteur du Certificat Médical Initial*).

## Le Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP)

L'équipe du service médical de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe présente au CRMP les dossiers des assurés affiliés à la MSA (*Non Salariés Agricoles et Salariés Agricoles*), non-conformes aux colonnes du Tableau n°58 du Régime Agricole :

- les dossiers pour lesquels la pathologie est non désignée dans la colonne 1 (*maladie à corps de Lévy ou atrophie multisystématisée*), puisqu'il s'agit d'une pathologie caractérisée, dont l'IP > 25 %.
- et les dossiers pour lesquels les critères de la colonne 2 et 3 ne sont pas respectés.

Elle présente aussi les dossiers des assurés du Régime Général qui effectuent une demande de Maladie de Parkinson puisqu'il n'existe pas de tableau pour cette pathologie au Régime Général et qu'il s'agit donc d'une pathologie non désignée, caractérisée dont l'IP > 25 %.

## Le Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP)

Il comprend :

- un **médecin du travail** qualifié en matière d'expositions aux pesticides
- un **professeur des universités / praticien hospitalier (PU/PH)** ou un **praticien hospitalier qualifié** sur les pathologies liées aux expositions aux pesticides

nommés pour 4 ans, par arrêté du Ministre de la Sécurité Sociale et du Ministre de l'Agriculture, sur proposition du Conseil de Gestion.

- un **médecin conseil** relevant du régime général ou du régime agricole, selon les cas examinés.

## Le Comité de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRMP)

Il détermine que la **maladie de Parkinson** peut être reconnue d'origine professionnelle :

- s'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime dans le cas du non respect des critères des colonnes 2 et 3.

Il détermine que la maladie neurologique proche de la Maladie de Parkinson peut être reconnue d'origine professionnelle :

- s'il est établi qu'elle est **essentiellement et directement** causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une IP > 25 %.

## Bilan d'activité

**68 dossiers** instruits par le FIVP pour des demandes de Maladie de Parkinson en 2022 (*72 en 2020-2021*) :

**41 accords directs** (*51 en 2020-2021*)

**21 accords après CRMP** : un délai de prise en charge de 10-15 ans est accepté au CRMP, si l'exposition est suffisamment caractérisée (*15 en 2020-2021*)

**4 accords implicites** (*4 en 2020-2021*)

**2 refus au CRMP** (*2 en 2020-2021*)

La majeure partie des dossiers de demandes de MP pour Maladie de Parkinson concerne des Non Salariés Agricoles et des Salariés Agricoles, le plus souvent âgés.

Une évolution du tableau n° 58 du RA a été demandée au Ministère de la santé pour augmenter le délai de prise en charge.

**La notification d'accord de prise en charge ou de refus (avec les voies de recours) est adressée à l'assuré par le FIVP ; les prestations sont versées par la caisse d'affiliation.**

Le Mans, le 06 septembre 2023

Instruire la MP en caisse de gestion

Votre interlocuteur [REDACTED]

Dossier : [REDACTED]

Objet : MP FIVP accord (A)

Recommandé avec accusé de réception

Exp: MSA72 - 30 Rue Paul Lignoul 72032 Le Mans Cedex 9  
100001

Monsieur,

Conformément au décret n° 2020-1463 du 27 novembre 2020 définissant les modalités d'organisation et d'instruction des demandes devant le fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, votre demande de reconnaissance de maladie professionnelle du 01/02/2023, relative à une maladie de Parkinson, fait l'objet d'un accord pour les motifs suivants :

- . la maladie est inscrite au tableau des maladies professionnelles : 58
- . le délai de prise en charge est respecté
- . votre activité est conforme à la liste des travaux susceptibles de provoquer cette maladie.

Ainsi, vos frais de santé et vos éventuelles indemnités journalières accompagnées du complément d'indemnisation, au titre de cette maladie, sont prises en charge au titre du Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides à compter du 19.04.2021.

**A noter que la création du FIVP a permis un relèvement de la base forfaitaire de calcul des indemnités journalières pour les Non Salariés Agricoles.**

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès  
de  
*Lyon*

**Dans le même temps**, un courrier est adressé par le FIVP, au médecin prescripteur du **Certificat Médical Initial** pour la Maladie de Parkinson, l'informant que cette pathologie contractée par son patient « *a fait l'objet d'une prise en charge au titre de la législation Accidents du travail et Maladies Professionnelles* ».

**Dans un 2<sup>e</sup> temps**, l'assuré recevra un courrier du Contrôle Médical de sa Caisse d'affiliation, l'informant que la prise en charge de sa Maladie de Parkinson à 100 % au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD) est suspendue :

« Vous avez bénéficié des prestations de l'Assurance Maladie à 100 % au titre d'une Affection de Longue Durée (ALD).

Compte tenu de la prise en charge au titre du Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides, de votre maladie professionnelle du JJ/MM/SSAA, nous suspendons le remboursement des frais de l'Assurance Maladie au titre d'une ALD, à compter du JJ/MM/SSAA.

Les prestations en lien avec votre maladie professionnelle sont prises en charge à 100 % au titre du FIVP.

Votre carte Vitale doit faire l'objet, dans les meilleurs délais, d'une mise à jour afin de vous assurer une prise en charge conforme à vos droits à remboursement. »

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNCGE COLLÈGE ACADÉMIQUE

Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale



40 ANS  
de  
CNCGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

La notification d'accord de prise en charge adressée à l'assuré par le FIVP, incite l'assuré à se rapprocher de son médecin traitant, en vue d'obtenir un **Certificat Médical Final**.

### Important :

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant pour obtenir, dès que votre état de santé sera stabilisé, un certificat médical final. Ce certificat médical est nécessaire pour vous permettre d'obtenir une éventuelle indemnisation (*rente ou indemnité en capital*). Ce document est à adresser à votre caisse d'affiliation, accompagné de la feuille d'accident du travail qui vous a été précédemment délivrée par cette même caisse.

### *Quand peut-on estimer qu'un Certificat Médical Final de consolidation peut être rédigé ?*

**La stabilisation est acquise** quand à la suite d'une période de soins curatifs, il ne persiste que des soins préventifs d'aggravation.

En cas d'arrêt de travail, la stabilisation correspond aussi à la fin du versement des indemnités journalières.

Typiquement pour la Maladie de Parkinson lorsqu'une certaine stabilité des symptômes est acquise sans adaptation de traitement récente.

La consolidation va permettre la reconnaissance de séquelles fonctionnelles par le Médecin Conseil.

**En l'absence de Certificat Médical Final**, le Médecin Conseil peut prendre l'initiative de la consolidation.

## Quel est l'intérêt de fixer la consolidation ?

Le FIVP a pour objectif entre autres d'améliorer le niveau d'indemnisation des Non Salariés Agricoles, ainsi :

- une rente peut être versée dès que le **taux d'incapacité permanente partielle (IPP) atteint 10 %** (versus 30 %, dans le cadre des MP « classiques »)
- une indemnité sous forme de capital est versée si le taux d'IPP est inférieur à 10 % (versus aucune, dans les MP « classiques »).

**Le médecin conseil de la caisse d'affiliation** dont relève l'assuré organise une convocation de celui-ci.

Suite à l'examen de l'assuré, il rédige un **rapport de consolidation** décrivant les séquelles en lien avec la maladie de Parkinson et les soins post-consolidation éventuels.

Une trame d'examen clinique est proposée permettant d'harmoniser l'évaluation des séquelles. Les items suivants sont décrits en cochant des cases :

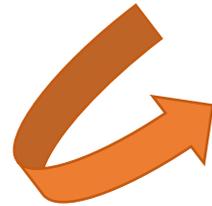
- Triade Parkinsonienne : tremblement de repos, akinésie, hypertonie extrapyramidale
- Signes axiaux, signes végétatifs
- Dystonies, dyskinésies
- Troubles digestifs, troubles du sommeil
- Douleurs
- Troubles des fonctions cognitives
- Stade de Hoehn et Yahr, échelle de Schwab et England

## Exemple

<p>▶ <b>Tremblement de repos</b> <i>Un tremblement d'attitude peut parfois être associé au tremblement de repos mais ce dernier reste la composante prédominante</i></p>	Fréquence Lente (4-8 cycles/seconde) Régulière	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>Examen au repos, bras tendus</b>	Augmentation aux émotions à la concentration intellectuelle (faire faire calcul)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Atteint Membros supérieurs Membros inférieurs	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> D
	Mâchoire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Langue	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Unilatéral (bilatéral)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Parfois émiettement (mains)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	Respecte la tête (diagnostic différentiel avec tremblement essentiel)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>Faire réaliser des actions : prendre un objet, se servir un verre</b>	Disparaît lors du mouvement volontaire	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<b>Réalisation du test de la spirale</b>	Ecriture tremblée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Le **rapport médical de consolidation** rédigé par le Médecin Conseil de la Caisse d’Affiliation est transmis au collège médical du FIVP de la MSA Mayenne Orne Sarthe.

Le collège du FIVP comprend **5 médecins** et **4 infirmières** au sein de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe chargés de valider la date de consolidation et de déterminer le taux d’Incapacité Partielle Permanente (IPP), (*objectif du FIVP = harmonisation*) selon **le barème indicatif d’invalidité des AT/MP (UCANSS)** :



Détermination du taux d'IP pour la maladie de Parkinson			
Stade	Ce que décrit le barème	Troubles séquellaires	Taux
Forme légère	Troubles mineurs réagissant bien au traitement	selon l'intensité des troubles suivants: tremblements, akinésie, hypertonie, signes axiaux, troubles des fonctions cognitives, douleurs, troubles digestifs, signes axiaux, signes végétatifs... et le retentissement sur les actes essentiels de la vie	5 à 20%
Forme moyenne	Entraînant une gêne appréciable		20 à 50%
Forme grave	aucun élément		50 à 100%

\* PC RTP (prestation compensatrice de recours à une tierce personne) en cas de taux compris entre 80 et 100% et d'incapacité pour la victime à assurer au moins 3 actes essentiels de la vie . Cette prestation est forfaitaire et dépend du nombre d'actes non assurés par la victime.

Si un **retentissement sur l’activité professionnelle** est **notoire** (*perte de gain*), le taux d’IPP fixé en tient compte.

**Le service administratif du FIVP** notifie à l’assuré, la date de consolidation et le taux d’IPP attribué (*avec les voies de recours*).

Le **collège du FIVP**, a reçu pour consolidation d'une **Maladie de Parkinson** :

**99 dossiers** instruits en 2020-2021 ➡ taux d'IPP moyen attribué = **53 %**

**35 dossiers** instruits en 2022 ➡ taux d'IPP moyen = **49 %**

Dans tous les dossiers de Maladie de Parkinson des soins post-consolidation sont attribués pour le traitement, le suivi neurologique, le traitement rééducatif, etc. et sont pris en charge par la caisse d'affiliation de l'assuré.

Une fois la consolidation acquise, une demande de rechute ou de révision du taux d'IPP est toujours possible.

En cas de décès, c'est le service médical de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe qui détermine si celui-ci est en lien avec la Maladie de Parkinson prise en charge au titre du FIVP ; le service en charge des rentes de la caisse d'affiliation est informé par le FIVP de la nécessité de notifier une rente aux ayants droits.

## Ce qu'il faut retenir :



- Rédiger un certificat médical « **Maladie de Parkinson** ».
- Mentionner la **date de 1<sup>re</sup> constatation médicale** des symptômes.
- Joindre le certificat du **neurologue**.
- Inciter le/la patient(e) à adresser le **certificat médical initial** et sa **demande de maladie professionnelle** à sa caisse d'affiliation.
- Fournir en temps voulu un **certificat médical final** permettant la consolidation et l'attribution d'une Incapacité Permanente Partielle (*IPP*).

# 23<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

CNGE COLLÈGE ACADÉMIQUE



Exercer  
et enseigner  
la médecine  
générale

29 NOV.  
1<sup>ER</sup> DÉC.  
2023

40 ANS  
de  
CNGE

Centre  
des congrès de  
Lyon

*Merci de votre attention*

#CNGE2023

[www.congrescnge.fr](http://www.congrescnge.fr)

## Le recours au médecin du travail par le médecin généraliste :

- A. n'est pas possible chez cette exploitante, car réservé aux salariés
- B. peut être utile pour l'instruction de la Maladie Professionnelle "Maladie de Parkinson"
- C. permet d'éventuelles adaptations du poste de travail

## Le recours au médecin du travail par le médecin généraliste :

- A. n'est pas possible chez cette exploitante, car réservé aux salariés
- B. peut être utile pour l'instruction de la Maladie Professionnelle "Maladie de Parkinson"
- C. permet d'éventuelles adaptations du poste de travail

## Aide au reclassement de Davina

Action pluridisciplinaire dont fait partie le médecin traitant

Selon les difficultés de sa mise en œuvre, on y associe :

- Le secteur social
- Le médecin conseil
- Le médecin traitant
- L'infirmier et ou le conseiller en prévention
- Cap emploi et l'Agefiph

**Le Médecin Traitant doit être associé**

Le Médecin du travail étant le lien médico-technique entre tous ces intervenants

## Critères pour entrer dans le dispositif d'aide financière

La qualité de travailleur handicapé RQTH délivré par la MDPH

Une rente AT MP supérieure ou égale à 10%

Une pension d'invalidité

**Ainsi que la simple demande de RQTH faite à l'AGEFIPH et après  
accusé de réception de la demande**

## Les prérequis d'ordre socio psychologique

### Un premier abord consiste à échanger avec la personne et entrevoir

- Le potentiel de réussite théorique d'un futur reclassement
- Ce potentiel ne repose pas a priori que sur du technique

Mais sur la capacité de la personne à gérer ***par sa résilience et par son adaptabilité la charge handicap résiduelle*** que ne prendra pas en charge le technique mais qu'il devra lui-même assumer

Gestuelle

Douleur résiduelle

Lenteur...

Image de soi

**L'envie de s'en sortir et de continuer**

## Les prérequis d'ordre technique

### Sont bien moins importants et souvent atteignables

- Echange sur le terrain dans le champ autour du matériel
- En tirant les fils souvent mis en avant par la personne à reclasser
- En faisant appel pour des situations précises à un ergonome
- En faisant des compromis en termes d'organisation
- En envisageant pour certaines tâches des prestataires extérieurs
- En réalisant une réflexion très technique sans se censurer sur les solutions techniques

Un vrai travail de FAB LAB

## Les prérequis financiers

### Phase initiale pendant la période des soins et avant la stabilisation

- Aide financière Agefiph pour les travaux non réalisables par le malade

### Phase de début d'adaptation de poste

- Aide forfaitaire déclenchée par une mention du MT. « une réflexion de maintien dans l'emploi s'impose »

### Phase d'adaptation du poste.

C'est la phase de Fab Lab qui s'accompagne d'un courrier du MT retraçant:

- les difficultés professionnelles
- les adaptations nécessaires
- le matériel permettant la compensation du handicap
- n'oubliant pas de préciser la charge handicap que devra prendre en charge la personne



## Comment définit-on une tâche?

Par la manière dont le travailleur la réalise

**On distingue :**

- **L'homme outil** : manutention pousser tirer lever
- **L'homme porte outil** : outil à main sécateur perceuse etc.
- **L'homme interface machine** : de l'engin de chantier à la machine outil jusqu'à l'ordinateur



**On voit bien que la perte des capacités motrices ou de coordination va faire perdre à la patiente progressivement les deux premiers niveaux qui hélas sont des caractéristiques des métiers agricole**

## Exemple d'adaptation pour Davina

Si l'objectif est le maintien dans le poste d'exploitant

Selon les séquelles liées à la pathologie

- Direction assistée et boule sur volant
- Suppression de l'embrayage à pied et commande manuelle
- Idem pour les freins qu'il convient d'assister
- Adaptation d'un inverseur de marche
- Attelage automatique
- Rétroviseur panoramique ou caméra de vision arrière
- Siège et marchepied adapté
- Quad pour déplacement sur parcelle et adaptation pour désherbage



Souvent c'est le tracteur qu'il faut changer

## Exemple d'adaptation pour Davina

Si l'objectif est la réorientation professionnelle

Selon les séquelles ou volonté défailante.

Mise en évidence de la non-viabilité financière **associations dédiées**

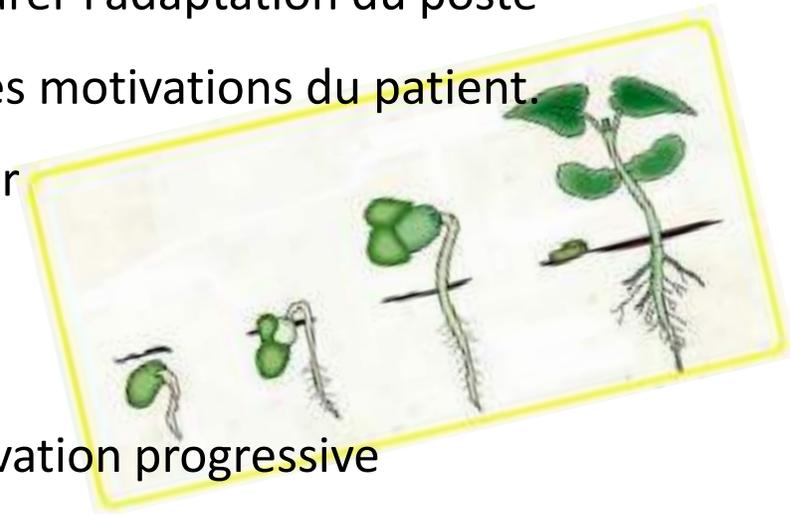
**Accompagnement pour faire le deuil de ses objectifs de vie. maintien du patrimoine... transmission**

- Rencontre avec des associations dédiées
- Formations diverses, stages
- Impose un suivi plus régulier



## Faits saillants d'un reclassement en Agriculture

- **La nature n'attend pas** ... il faut à la fois gérer la culture et préparer l'adaptation du poste
- L'élément essentiel est d'abord et de comprendre la résilience et les motivations du patient.
- Même si on sait que l'aménagement sera temporaire il faut le réaliser
- Accompagner la personne sur le plan social
- Accompagner la personne sur le plan social psychologique
- Ne pas hésiter à revoir sa copie compte tenu des possibilités d'aggravation progressive



**Le contact régulier entre le médecin traitant et le médecin du travail est un gage d'efficacité dans les adaptations de poste qui ne seront qu'imparfaites**



Questions